

Demande de défense d'immunité parlementaire de Tobias Pflüger

2009/2055(IMM) - 24/11/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **ne pas défendre l'immunité et les privilèges M. Tobias PFLÜGER** (ancien député européen allemand, GUE/NGL).

Suivant l'avis de sa commission des affaires juridiques, le Parlement estime en effet que s'étant déjà prononcé sur ce dossier en 2006 (voir [résolution](#) *ad hoc* de 2006 sur ce point dans laquelle le Parlement décidait de lever l'immunité du député en question), il n'y avait aucune raison de se prononcer à nouveau sur les mêmes faits.

En conséquence, le Parlement européen a décidé de ne pas défendre l'immunité et les privilèges de M. Tobias Pflüger.